



La lettre du sénateur du Rhône

Catherine Di Folco

Avril 2019

Le temps des débats et de la communication vient de se terminer. Ce qui importe à présent, c'est le traitement, l'analyse et la restitution qui seront faits de ce matériau, de rendre intelligible et exploitable cette juxtaposition de paroles individuelles et collectives. Pour les cinq « garants » du grand débat national, qui ont remis leur rapport, celui-ci « a confirmé la possibilité d'associer de façon plus systématique les citoyens à la décision publique ». Ils invitent en conséquence à « un changement de culture », pour « se doter d'une culture d'interprétation des résultats de la démocratie participative qui n'est pas celle de notre culture politique française qui s'appuie d'abord sur des études d'opinion ». Et de prévenir aussi que ce grand débat « ne sera réellement crédible qu'à la double condition qu'il soit bien suivi d'effets et que la richesse de ses résultats soit pleinement exploitée ». Aussi, l'implication des citoyens dans cette période de débat oblige les décideurs politiques dans les conclusions qu'ils en tireront. La crédibilité d'une telle démarche ne tient pas seulement à la qualité du traitement mais aussi et surtout à la qualité de la décision publique et, par la suite, à sa mise en œuvre.

Les décisions annoncées par le Président de la République n'ont rien de surprenant, mais réussiront-elles à apaiser la colère qui gronde depuis 5 mois ? Nous pouvons en douter.

FOCUS EN SÉANCE

Loi Mobilités : le Sénat pallie les lacunes du texte initial du gouvernement



Le Sénat a adopté le projet de loi d'orientation des mobilités, dans une version largement remaniée par les sénateurs Les Républicains pour pallier les lacunes du texte gouvernemental initial.

Présenté comme une « réponse forte aux fractures sociales et territoriales », il était en fait dépourvu de moyens et déconnecté de la réalité vécue par les Français.

Face à ce constat, le Sénat a fait des choix clairs, notamment pour les territoires : il a refusé les nombreux nouveaux impôts, taxes et prélèvements et il a comblé les lacunes du texte dans quatre directions :

- **La sécurisation de ressources crédibles et pérennes** pour financer les infrastructures de transport.
- **Le refus des péages urbains** ; les sénateurs Les Républicains se sont opposés à la création d'une nouvelle taxe à la charge des Français.
- **Le rejet de la création d'une taxe poids lourds** ; si la question de l'imposition des poids lourds étrangers demeure pertinente, eu égard à la faible contribution qu'ils apportent à l'entretien de nos routes, on ne peut pas créer une nouvelle taxe sur un coin de table pour l'ensemble des transporteurs routiers français.

- **La modulation de la vitesse maximale autorisée à 80km/h** ; le Sénat considère que l'abaissement des limitations de vitesse à 80km/h doit se faire au cas par cas et en concertation avec les élus locaux afin de l'adapter aux réalités des territoires.

Près de 40 ans après la dernière loi d'orientation des mobilités, le Sénat, porte-parole des territoires, a rappelé combien il est urgent de mettre en œuvre des mesures fortes et efficaces pour améliorer la mobilité de tous les citoyens !

La fin... en attendant la suite



Mercredi 10 avril, le Premier Ministre s'exprimait au Sénat dans un dernier discours de l'exécutif prévu avant les annonces du chef de l'Etat. Les sénateurs ont insisté hier sur la véritable attente des Français : une parole de vérité et des réponses de fond sont nécessaires pour que notre pays retrouve la maîtrise de son destin.

Les présidents des différents groupes mais aussi de nombreux sénateurs ont interpellé le Premier Ministre sur les grandes difficultés que connaît notre modèle social, sur le matraquage fiscal subi par nos concitoyens ou encore sur le manque de cohérence de la politique environnementale du gouvernement. Ils ont également rappelé que la crise que nous traversons s'exprimait dans le cri de colère des territoires ruraux qui, trop souvent, se sentent méprisés et ignorés.

Edouard Philippe a affirmé que les Français avaient besoin de proximité et les maires de capacité d'action. Il a reconnu que les relations entre les métropoles et les territoires devaient être repensées et rééquilibrées ; le Sénat, depuis deux ans, n'a cessé de formuler des propositions concrètes en ce sens, pour aider les territoires à retrouver la voie de l'espérance. Il est temps que le Président de la République reprenne ces propositions.

FOCUS EN COMMISSION

Pour en finir avec l'habitat insalubre ou dangereux



L'effondrement de plusieurs immeubles a alerté les pouvoirs publics sur l'insalubrité de certains habitats et sur les dangers qu'ils présentent. Aujourd'hui, 450 000 habitats insalubres ont été recensés partout en France. Le groupe les Républicains au Sénat se mobilise pour lutter contre les habitats insalubres.

Pour améliorer les dispositifs en vigueur, cette proposition de loi veut :

- Donner aux territoires les moyens d'agir et renforcer les capacités de contrôle et d'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière de logements insalubres ou dangereux.
- Sécuriser les populations et accélérer les réponses aux situations d'insalubrité et de dangerosité des immeubles en ramenant de 1 an à 3 mois la durée maximale d'habitation d'un immeuble déclaré irrémédiablement insalubre.
- Renforcer les sanctions contre les marchands de sommeil.

3 questions à Philippe BAS, Sénateur de la Manche, Président de la Commission des lois



La crise des gilets jaunes appelle-t-elle une réflexion de fond sur la décentralisation ? Faudrait-il, par exemple, donner plus de pouvoir aux maires ?

Cette crise appelle à l'évidence la question de la décentralisation et de son évolution. Le problème, aujourd'hui, est que la cellule de base de la démocratie, à savoir l'échelon communal, est elle-même mise en difficulté par l'accumulation des réformes de structure du précédent quinquennat, la réforme des dotations, la suppression progressive de la taxe d'habitation, les transferts de charges et la multiplication de normes.

Afin de réagir à cela, la décentralisation doit être vécue comme un projet de société et non comme une organisation administrative, avec deux objectifs : la maîtrise des ressources et l'allègement des normes qui encadrent l'exercice des compétences locales.

Les élus des collectivités territoriales ne doivent pas être considérés par l'Etat comme des subordonnés. Nous devons nous efforcer de passer de ce qui a pu être qualifié de « décentralisation octroyée » à une « décentralisation concertée ».

Un nouvel acte de la décentralisation, marquant une évolution majeure dans les relations entre l'État et les collectivités territoriales, sera nécessaire à une amélioration durable et en profondeur de la situation économique et sociale du pays en libérant l'innovation locale. Cette vaste entreprise devra faire en sorte de rapprocher les centres de décision des citoyens, pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'action publique.

Pour quelles raisons le Sénat vient-il de mettre en place une mission pluraliste d'information sur la sécurité des sapeurs-pompiers ?

Cette mission a été créée en raison de l'accroissement spectaculaire et inquiétant des agressions de sapeurs-pompiers : leur nombre a augmenté de 23 % en un an et de 213 % au cours des dix dernières années. La mission permettra d'appréhender toutes les dimensions d'un phénomène inacceptable et qui appelle une réaction forte des pouvoirs publics.

La mission d'information analysera les différentes sources d'insécurité, procédera à l'évaluation du droit en vigueur et examinera l'adéquation de la formation des sapeurs-pompiers aux nouveaux risques rencontrés sur le terrain. Elle se penchera également sur l'évaluation des moyens matériels à la disposition des sapeurs-pompiers pour assurer leur protection et sur la coordination avec les autres acteurs de la sécurité à l'échelle des territoires.

Bien que le calendrier de reprise de la Révision constitutionnelle reste flou, quels sont les sujets sur lesquels vous demeurez particulièrement vigilant ?

Nous avons fêté en octobre dernier les soixante ans de la Constitution de la Vème République. Depuis 1958, elle a été une source de stabilité institutionnelle, et une garantie de bonne expression démocratique. C'est pour préserver cela que la révision de la Constitution doit se faire dans la prudence et l'accord le plus large, et non dans la dispersion et la confrontation, comme cela a parfois été le cas.

Nous devons être tout particulièrement vigilants sur la manière dont sera traitée la question du rôle du Parlement et des parlementaires, afin de ne pas mettre en péril à la fois la stabilité gouvernementale, la fonction de contrôle du Parlement, et la représentativité des parlementaires. Le lien de représentation ne doit pas être distendu mais renforcé. Il faut en tenir le plus grand compte en se gardant des idées reçues sur le nombre des parlementaires et d'élus locaux, ou sur l'activité du Parlement. Enfin, Il est important de rester attentif aux risques que comporterait un affaiblissement des contre-pouvoirs dans nos institutions, dont le Sénat, parce qu'il est libre et indépendant, est le meilleur exemple.

Actes de violence et de vandalisme à Paris : la commission des lois formule 9 propositions pour le maintien de l'ordre

À la suite des actes de grande violence et des dégradations qui se *sont produits à Paris le 16 mars dernier, la commission des lois a engagé, dès le 19 mars, un cycle d'auditions* afin de mieux comprendre les raisons de l'échec des dispositifs de maintien de l'ordre déployés et de proposer des évolutions afin que de tels événements ne se reproduisent pas à l'avenir.

À l'issue de **12 auditions** qui ont permis d'entendre **30 personnes**, particulièrement le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, la ministre de la justice, Nicole Belloubet, le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, le secrétaire d'État, Laurent Nunez, le préfet de police de Paris, Didier Lallement, ainsi que les représentants des policiers et des gendarmes, la commission des lois formule **9 propositions** permettant d' **ajuster les modalités du maintien de l'ordre aux nouvelles formes de contestation sociale**, caractérisées par une violence parfois extrême en marge de manifestations qui sont de moins en moins déclarées, **sans pour autant remettre en cause la liberté pour tout citoyen d'exercer son droit de manifester**.

Ces recommandations visent à **renforcer la prévention en amont des manifestations, à adapter la doctrine opérationnelle du maintien de l'ordre pour mieux endiguer les actes de violence et de dégradation, et à améliorer la judiciarisation du maintien de l'ordre**.

Selon Philippe Bas, président de la commission : *« Les auditions menées ont fait apparaître une prise de conscience réelle, de la part des autorités de l'État, de la nécessité d'adapter les dispositifs de maintien de l'ordre à la radicalisation des mouvements de contestation sociale sur la voie publique. Des mesures correctives ont été mises en œuvre depuis quelques semaines. D'autres pourraient utilement les compléter.*

« Ces mesures semblent a priori pertinentes. C'est l'épreuve du terrain qui montrera, en définitive, si elles sont pleinement adaptées à la réalité et à même de prévenir les comportements intolérables auxquels nous assistons depuis plusieurs mois. La commission des lois demeurera vigilante en la matière . »

LISTE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES LOIS

- **Proposition n° 1** : Renforcer et adapter les dispositifs de contrôles sur réquisitions du procureur en amont des manifestations, notamment par le déploiement d'effectifs suffisants et l'exploitation du renseignement.
- **Proposition n° 2** : Amplifier l'effort de renseignement pour permettre la poursuite, en amont des manifestations, des personnes qui préparent la commission d'actes de violence.
- **Proposition n° 3** : Organiser, sur une base régulière, la conduite d'exercices d'entraînement communs en grandeur nature avec les forces mobiles et les unités dédiées à l'interpellation, notamment les brigades d'action contre l'action violente (BRAV), afin d'assurer leur complémentarité opérationnelle sur le terrain.
- **Proposition n° 4** : Former au maintien de l'ordre les effectifs de sécurité publique amenés à intervenir dans le cadre des brigades d'action contre l'action violente (BRAV).
- **Proposition n° 5** : Engager un plan national de modernisation des équipements et des outils à disposition des forces mobiles.

- **Proposition n° 6** : Systématiser la pratique des retours d'expérience au sein de la préfecture de police, à l'issue de chaque opération de maintien de l'ordre d'ampleur.
- **Proposition n° 7** : Garantir le déploiement d'officiers de police judiciaire en nombre suffisant dans les manifestations afin de fluidifier le traitement des procédures judiciaires et d'en garantir l'efficacité.
- **Proposition n° 8** : Renforcer, à Paris, lors des manifestations d'ampleur, les centres de traitement judiciaire affectés à la prise en charge des personnes interpellées, en y associant des équipes dédiées de magistrats du parquet.
- **Proposition n° 9** : Perfectionner et diversifier les moyens de preuve pour favoriser la judiciarisation des auteurs d'infractions en aval des manifestations.

M. Philippe Bas (Les Républicains – Manche) est président de la commission des lois

ÇA NOUS INTERESSE

Au Sénat, la chasse aux "fossiles législatifs" est ouverte

Le Sénat est engagé de longue date pour simplifier le droit. L'empilement des textes se fait toujours au détriment des citoyens les plus éloignés du droit. On en dénombre plus de 10 000 aujourd'hui. Rien qu'en 2018, le Journal officiel compte 71 000 pages, 45 nouvelles lois, plus de 1 200 décrets et 8 300 arrêtés.

Des lois d'un autre temps devenues obsolètes, voire farfelues. Au total, 49 textes sont désormais abrogés. Certains réglementaient les anciens diplômés de pharmacie, les fraudes dans les commerces du beurre et de la margarine ou encore l'accès au chauffage gratuit pour les mineurs retraités... Un travail de longue haleine que la mission sénatoriale "Balai" (Bureau d'abrogation des lois anciennes et inutiles) a engagé et qui vise à éliminer chaque année un certain nombre de lois devenues trop nombreuses et parfois contradictoires.

Le Sénat se mobilise pour le miel



Début avril, le Sénat a adopté une mesure imposant aux producteurs de miel d'afficher tous les pays d'origine des miels sur les étiquettes de ces produits.

Aujourd'hui, des produits composés à plus de 90% par des miels importés de Chine ne comportent aucune mention de leur origine nationale ; cette disposition est donc un gage de transparence pour protéger les consommateurs, soutenir les producteurs et valoriser les territoires et les produits français.

La nécessité d'agir en faveur des proches aidants: le Sénat adopte une proposition de loi visant à favoriser leur reconnaissance



Constatant que les proches aidants pallient parfois l'absence de place dans les différentes institutions, voire l'absence d'institutions compétentes pour accueillir les personnes devant faire l'objet d'un accompagnement spécifique, le Sénat considère qu'il convient d'agir **en favorisant le recours au congé de proche aidant et en sécurisant leurs droits sociaux.**

L'Assemblée Nationale rejette la ré-indexation des pensions de retraite sur l'inflation

Malgré l'exaspération fiscale qui s'exprime partout en France, l'Assemblée Nationale a rejeté le 4 avril dernier une proposition de loi visant à réindexer les pensions de retraite sur l'inflation et à supprimer la hausse de la CSG pour tous les retraités. Ce vote est regrettable : cette proposition de loi aurait permis de corriger les erreurs commises à l'endroit des retraités.

VISITE AU SÉNAT



Visite du Sénat avec les élus de la commune de Saint Laurent de Mure mardi 2 avril 2019



Visite du Sénat avec les élus de la commune de Toussieu le mardi 10 avril 2019